

Délibération n°2025-01-01

Réf. Nomenclature « Actes » : 7.1.1

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Débat d'orientations Budgétaire 2025

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	58
Pouvoirs	13
Votants	71

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 février 2025, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 04 février 2025 par monsieur Pierre Chevalier, Président, s'est réuni à Ussel.

Aline Chevalier est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Beynat Audrey	à	Aurélié Gibouret Lambert	Pannetier Martine	à	Sébastien Devallière
Calla Tony	à	Gilles Barbe	Parrain Céline	à	Philippe Pelat
Cronnier Pierrick	à	Philippe Brugère	Pesteil Michel	à	Jean-Pierre Guitard
Delpy Daniel	à	Jacqueline Cornelissen	Repezza Guillaume	à	Dominique Miermont
Laurent Nathalie	à	Pierre Coutaud	Ribeiro Sophie	à	Michèle Valibus
Le Royer Sandrine	à	Eric Ziolo	Ventadour Elisabeth	à	Françoise Talvard
Padilla-Ratelade Marilou	à	Christophe Arfeuillère			

- **Élus excusés :**

Arnaud Gérard ; Badia Maryse ; Bauvy Claude ; Betoule Philippe ; Bézanger Joël ; Bodeveix Jean-Pierre ; Boyer Laurence ; Brindel Stéphane (représenté) ; Briquet Isabelle ; Brugère Jeremy (représenté) ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Couderc Daniel (représenté) ; Coulaud Danielle ; Delbègue Jean-Pierre ; Escurat Daniel ; Faugeron Guy (représenté) ; Fonfrede Alain ; Galland Baptiste ; Gautier Stéphanie ; Granet Henri ; Jouve Patrick ; Lacrocq Michel ; Louradour Pierrick ; Monteil Christiane ; Nirelli Catherine ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Serge ; Picard Nadine ; Prabonneau Sylvie ; Rougerie Christine ; Sarfati Laurent ; Saugeras Michel ; Simandoux Nelly (représenté) ; Vimou Barbara.

Délibération n°2025-01-01



Envoyé en préfecture le 24/02/2025
Reçu en préfecture le 24/02/2025
Publié le
ID : 019-200066744-20250213-20250101-DE



Le Président rappelle que, conformément aux dispositions applicables aux EPCI comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, le conseil communautaire doit tenir un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois précédant la présentation et le vote du budget.

Ainsi, le Président présente au conseil communautaire :

1. les principales perspectives d'évolution pour l'année 2025
2. les principales orientations budgétaires pour l'année 2025

Le rapport d'orientations budgétaires est joint à la présente.

Après en avoir débattu, le conseil communautaire :

- **DONNE ACTE** au président du débat des orientations budgétaires pour l'année 2025.

A l'unanimité	
Votants	71
Pour	71
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 13 février 2025

Le Président,
Pierre Chevalier

